

**IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER**

**Dossiers de l'OHI N° S1/1207 et S3/6000**

**LETTRE CIRCULAIRE 6/2024**  
**08 février 2024**

**DEMANDE D'APPROBATION DE LA RÉOLUTION DE L'OHI - *EX ABYSSIS AD ALTA* -  
PRIX DE L'OHI POUR EXCELLENCE EN HYDROGRAPHIE**

Références : A. 7<sup>ème</sup> Conseil de l'OHI, Décision C7/16  
B. Règles de procédure de l'OHI (M1)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Dans la référence A, le 7<sup>ème</sup> Conseil de l'OHI a avalisé la proposition du HSSC et de l'IRCC visant à introduire un Prix annuel du lauréat de l'hydrographie. Le Prix proposé vise à compléter la *Médaille Prince Albert I<sup>er</sup> pour l'hydrographie* décernée par le gouvernement de la Principauté de Monaco en offrant à l'OHI une occasion annuelle de reconnaître des réalisations en milieu de carrière et d'élargir les critères d'éligibilité à des récompenses honorifiques dans le domaine de l'hydrographie.

2. La récompense proposée a été conçue par les présidents du HSSC et de l'IRCC, avec le soutien du Secrétariat de l'OHI. La locution latine *Ex Abyssis ad Alta* a été retenue comme nom du Prix, en l'honneur du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco qui en avait fait sa devise personnelle. Par cette référence, le Prix rend hommage au rôle déterminant de la famille Grimaldi et de la Principauté de Monaco dans l'établissement et la poursuite de la collaboration internationale dans le domaine de l'hydrographie.

3. La proposition finale de résolution de l'OHI sur la proposition de récompense « *Ex Abyssis ad Alta - Prix de OHI pour excellence en hydrographie* » figure à l'annexe A.

4. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir noter que le 7<sup>ème</sup> Conseil a donné son aval général à cette proposition, et ils sont invités - conformément à la référence B - à envisager d'approuver cette nouvelle résolution de l'OHI sur *l'Ex Abyssis ad Alta - Prix de l'OHI pour excellence en hydrographie* en faisant parvenir leur réponse dans les meilleurs délais et **au plus tard le 1er avril 2024**, par courriel ([cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) à l'aide du bulletin de vote joint à l'annexe B), mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI en cliquant sur le lien suivant : [https://IHO.formstack.com/forms/web\\_form\\_cl\\_06\\_24](https://IHO.formstack.com/forms/web_form_cl_06_24)

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Dr John E. Nyberg  
Directeur

## Annexes

- A : Proposition de Résolution de l'OHI « *Ex Abyssis ad Alta – Prix de l'OHI pour excellence en hydrographie* »
- B : Bulletin de vote

## Annexe A à la LC de l'OHI 06/2024

Administration de l'OHI <i>Ex Abyssis ad Alta – PRIX DE L'OHI POUR EXCELLENCE EN HYDROGRAPHIE</i>	X /2024	LC de l'OHI LC xx	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------	----------------------	--

### Introduction

1. Le *Ex Abyssis ad Alta - Prix de l'OHI pour l'excellence en hydrographie* a été introduit en 2024 à la suite d'une décision prise lors du 7<sup>ème</sup> Conseil de l'OHI. L'objectif du Prix est de récompenser un lauréat de l'hydrographie au sein de la communauté mondiale et du Secrétariat de l'OHI, à l'exclusion du Secrétaire général et des Directeurs. La locution latine *Ex Abyssis ad Alta* - était la devise personnelle du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco. En faisant référence à cette devise, le Prix rend hommage au rôle déterminant de la famille Grimaldi et de la Principauté de Monaco dans l'établissement et la poursuite de la collaboration internationale en matière d'hydrographie.

### Candidatures, critères d'éligibilité et de mérite pour ce Prix

2. Chaque Etat membre de l'OHI, par l'intermédiaire de son Hydrographe national, peut présenter une candidature pour le Prix avant le premier jour du mois de mai de chaque année, en utilisant le formulaire joint en annexe à la présente résolution.
3. Les employés des gouvernements, des organisations intergouvernementales, de l'industrie privée et du Secrétariat de l'OHI (à l'exclusion du Secrétaire général, des Directeurs de l'OHI, des présidents en fonction des Comités de l'OHI et de la présidente du Conseil de l'OHI) peuvent présenter leur candidature. Le Prix est destiné à des individus, mais des Prix pour des groupes, entreprises, organisations, partagés ou non individuels, d'autres types, seront pris en considération.
4. Bien que ce ne soit pas une limitation absolue, les candidatures devraient être orientées vers les personnes en milieu de carrière. Les candidatures pour des réalisations au niveau d'une carrière complète ou d'une vie entière doivent être réservées à la *Médaille Prince Albert I<sup>er</sup> pour l'hydrographie*.
5. Les critères de mérite sont des exemples spécifiques d'innovation, de travaux originaux, d'accomplissement ou de dévouement exceptionnel qui peuvent représenter des domaines techniques, systématiques, administratifs, scientifiques, de coordination, diplomatiques ou autres, à l'appui de l'OHI et de ses Etats membres.

### Comité d'attribution du Prix et processus de sélection

6. Le Comité d'attribution du Prix *Ex Abyssis ad Alta* est composé des présidents du Conseil de l'OHI et des Comités de l'OHI, ainsi que des Directeurs de l'OHI. Le Comité sélectionnera un lauréat du Prix qui sera soumis à l'approbation du Secrétaire général. Le Comité peut également décider qu'il n'y a pas de candidat approprié à recommander pour le Prix. Si le comité d'attribution ne parvient pas à se mettre d'accord sur un candidat unique, le Secrétaire général de l'OHI prendra sa décision en se basant sur la liste de candidats finalistes proposée par le Comité d'attribution.

## **Calendrier et description de la procédure d'attribution**

7. Le lauréat sera annoncé le 21 juin de chaque année, à l'occasion de la Journée mondiale de l'hydrographie.
8. Le lauréat recevra un insigne boutonnière, verra son nom gravé sur le Mur de l'OHI pour excellence en hydrographie (Secrétariat de l'OHI) et un article décrivant son accomplissement sera publié par les relations publiques de l'OHI (site web, médias sociaux, Revue hydrographique internationale, ou tout autre moyen de diffusion). Le lauréat sera également autorisé à utiliser le logo du Prix sur ses cartes de visite, sur son curriculum vitae, etc.
9. Le Prix sera remis au lauréat, en principe par le Secrétaire général de l'OHI ou par l'un des deux Directeurs en cas d'absence du Secrétaire général, à une occasion convenue entre le Secrétariat de l'OHI, l'organisme qui a présenté la candidature et le lauréat, de préférence lors d'une réunion ou d'un événement lié à l'OHI, y compris, mais sans s'y limiter, les réunions du Conseil, des Comités de l'OHI, des Commissions Hydrographiques Régionales et des Groupes de Travail.

## **Impact financier**

10. Les dépenses liées au Prix, à l'insigne boutonnière, à la gravure et aux médias seront couvertes par le budget de fonctionnement de l'OHI. Les frais de voyage et autres dépenses du lauréat seront à la charge de son Service hydrographique, de son organisation, de sa compagnie ou de l'entité qui l'a parrainé.

## **Protection générale des données**

11. Les Etats membres sont informés que les noms des pays qui ont présenté des candidatures seront mentionnés dans le rapport mais que les candidatures elles-mêmes et la liste des candidats resteront confidentielles.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**  
(à renvoyer au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 20XX à [info@iho.int](mailto:info@iho.int))

Renseignements du candidat	
Titre	
Nom(s)	
Prénom(s)	
Nationalité	
Organisme d'origine	
Prix ou distinctions honorifiques	

**Motivation de la candidature**

Veillez détailler en quoi le candidat a contribué de manière significative à la poursuite des buts et objectifs de l'OHI, y compris les postes qu'il a pu occuper ou les activités qu'il a entreprises. Veillez également nous préciser avec vos propres mots les raisons pour lesquelles vous estimez que cette personne devrait être distinguée et reconnue par l'OHI.

Vous pouvez utiliser les questions suivantes pour vous guider dans votre réponse :

- Dans quel(s) rôle(s) ou domaine(s) le candidat a-t-il excellé ?
- En quoi le candidat a-t-il fait preuve d'un service méritant une reconnaissance ?
- Quel a été l'impact de la contribution du candidat sur un domaine particulier, une localité, un groupe, une communauté ou l'humanité dans son ensemble ?
- Pendant combien de temps le candidat a-t-il apporté une contribution majeure ?
- La contribution du candidat a-t-elle été récompensée ailleurs (par exemple, dans les médias, par d'autres Prix, par des groupes professionnels ou d'intérêt, ou par l'Etat) ?
- En quoi cette personne se distingue-t-elle des autres ?

Raison et justification de cette candidature	
Aval de l'Etat membre qui soumet la candidature	
Etat membre	
Signature	
<b>Je certifie que les informations fournies sont, à ma connaissance, exactes. Je suis prêt(e) à fournir des informations et des justifications supplémentaires pour cette candidature, si cela m'est demandé.</b>	
Titre	
Nom(s)	
Prénom(s)	
Poste	

**Annexe B à la LC de l'OHI 06 /2024**

**Résolution de l'OHI xx/2024 – « Ex Abyssis ad Alta » - Prix de OHI pour excellence en hydrographie**

**Bulletin de vote**

*(A faire parvenir au Secrétariat de l'OHI au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2024)*

Courriel : [cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int) – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Note : Les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie de vos réponses.

**Etat membre :**

**Contact :**

**Courriel :**


Approuvez-vous l'adoption de la résolution de l'OHI sur le Prix de l'OHI pour excellence en hydrographie ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-dessous.

**Commentaires :**

--

**Signature :**

**Date :**
